



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°19/084**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 19/241 en date du 25/11/2019 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire à la Société TOTAL RAFFINAGE FRANCE, 2 place Jean Millier – 92400 COURBEVOIE, SIREN n° 529 221 749, portant sur deux rejets d'eaux résiduaires sur la rive nord du Grand Canal du Havre au PK 1,7609 et 2,303 sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n° 19-106 n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment techniques et fonctionnelles, les rejets étant exclusivement liés à l'exploitation du site pétrochimique.

Description de la dépendance : 2 rejets d'eaux résiduaires

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 29,5 ans à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **31/01/2020**